

>>> **ce!)** et poursuivre en face sur le sentier. Au point de cote 134, rester sur le chemin principal (à gauche) et rejoindre la D 55.

4 Arriver à la route, la longer, puis au point de cote 134 s'engager à droite en direction du Chesne et prendre de suite à droite l'allée herbeuse. Laisser la ferme du Chesne sur la droite et poursuivre sur le chemin blanc. À hauteur d'un étang, tourner à gauche.

7 À un carrefour de sentiers, virer à angle aigu à gauche (**on quitte le GR®31**). À la Birluette, virer de suite sur un sentier herbeux à gauche, puis tourner à droite, passer sous la ligne haute tension et rejoindre la D 55. À la route, traverser (**prudence!**), longer la route par la droite sur 400 m et virer à gauche sur une petite route goudronnée en direction du pavillon du Huet (*passage à proximité du château de Bois-Rabot*) ■.

Dans le virage, bifurquer sur le sentier à gauche. À un croisement de sentiers, s'engager à droite. À un carrefour (point coté 128), tourner à gauche et rejoindre la route. À la route, traverser (**prudence!**) et prendre le sentier en face en direction de Malvaux. À la ferme, virer à gauche et de là, rejoindre le point 6 et le parking.

CIRCUIT 3

15 km – 4 h 15
La Clancheuse

ACCÈS

Entrée du chemin de Montifault

Identique au circuit 2 jusqu'au point 6.

6 À la fourche, poursuivre en face.

8 Virer à gauche et poursuivre en sous bois sur 2 km, jusqu'à une petite route goudronnée. À la route, traverser (**prudence!**) et poursuivre en face. À une fourche, filer sur le chemin à droite puis tourner à gauche.

En vue d'une ferme, tourner à droite et prendre à droite un sentier herbeux pour contourner la Clancheuse en restant sur le sentier.

>>>

>>> Franchir deux cours d'eau, virer de suite à droite en direction de la Noue. À un carrefour de sentiers, prendre à gauche en laissant la Noue sur la droite, et virer immédiatement à gauche. Laisser la Grande Boulaudière sur la droite et poursuivre sur le chemin qui s'engage en sous bois en direction du Grand Nouer. Arriver à une route, la longer sur la gauche (**prudence!**) et prendre le sentier herbeux sur la droite. Passer les Malaises et poursuivre sur le sentier en face. À un croisement de sentiers, virer à droite et rejoindre le parking.

CHEMIN FAISANT

CIRCUIT 1

- Bourg de Pierrefitte-sur-Sauldre
- Chapelle
- Étang des Césars

CIRCUIT 2 :

- Château et ferme de Bois-Rabot
- Forêt

CIRCUIT 3 :

- Forêt

UN PEU PLUS LOIN

- La Ferté-Imbault
- Loreux
- Marcilly-en-Gault
- Orçay
- Salbris
- Selles-Saint-Denis
- Souesmes
- Theillay

PIERREFITTE-SUR-SAUDRE



ACCÈS

Depuis Romorantin : D 724 –
D 2020 – D 55

À VOIR

La Grande Sauldre
Chapelle Notre-Dame du Sacré-Cœur
(XIX^e)
Église paroissiale Saint-Étienne

*Tous commerces, syndicat d'initiative,
camping Les Alicourts****, hôtel,
restaurants, chambres d'hôtes,
gîtes ruraux, tennis, pétanque*

1 JOUR DE SENTIER, 8 JOURS DE SANTÉ !

Ces circuits sont des chemins communaux
traversant des propriétés privées.

- Restez sur les sentiers
- Respectez la nature
- Tenez vos chiens en laisse
- Ramassez vos déchets
- Soyez prudents en période de chasse

RESPECTER LA NATURE, C'EST SE RESPECTER SOI-MÊME

Sentiers balisés de Promenade et Randonnée
réalisés par la Communauté de communes
de la Sologne des rivières et la commune
de Pierrefitte-sur-Sauldre avec le concours du
Comité départemental de la randonnée pédestre
2, rue du Limousin 41000 BLOIS
Tél. : 02 54 56 19 59
e-mail : rando.41@wanadoo. fr



LOIR-ET-CHER

Promenades et Randonnées



PIERREFITTE-SUR-SAUDRE

CIRCUIT 1

17 km
Des Césars

CIRCUIT 2

16,7 km
De Bois Rabot

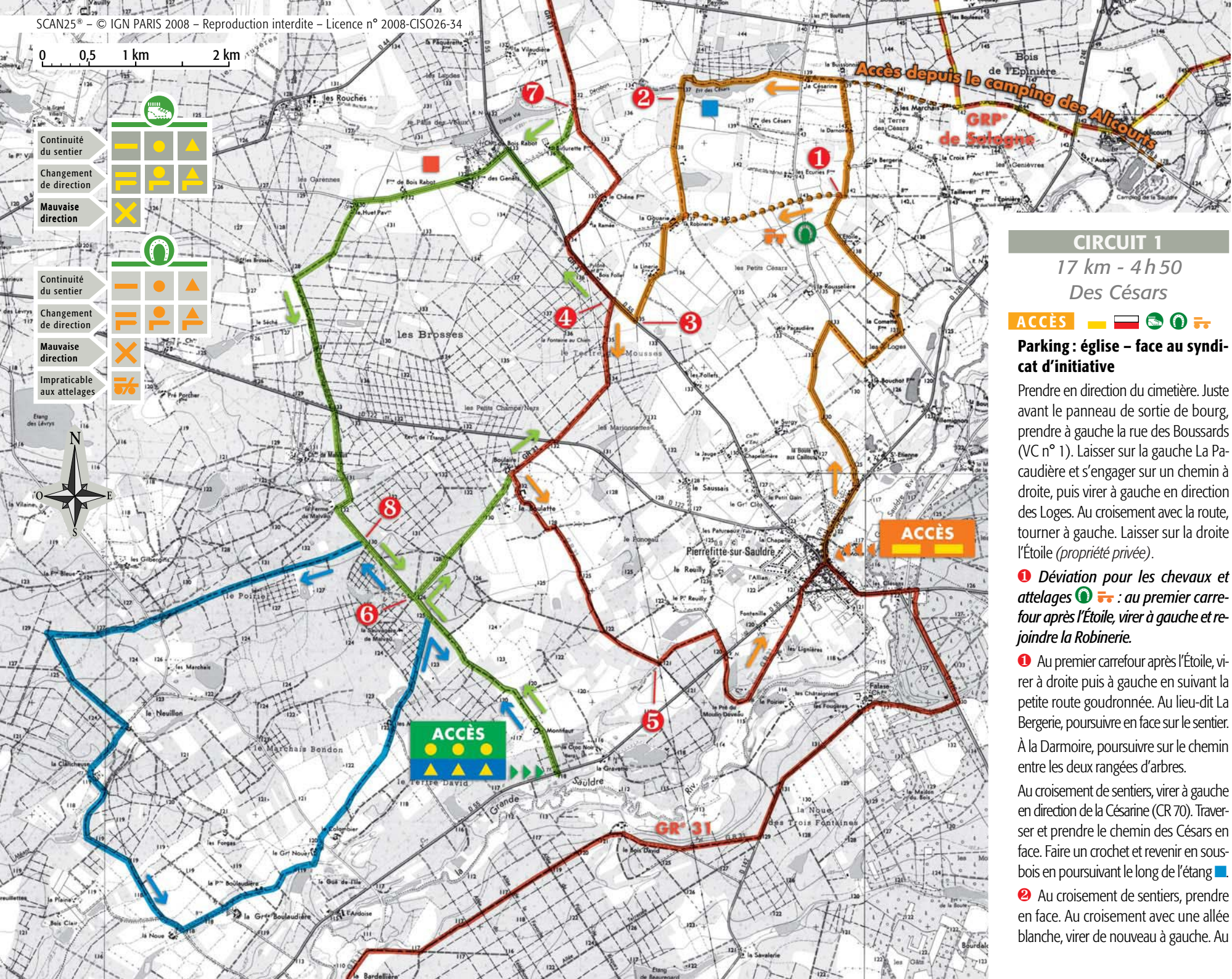
CIRCUIT 3

15 km
La Clancheuse



Sologne des rivières





CIRCUIT 1
17 km - 4 h 50
Des Césars

ACCÈS [orange line] [white line] [green line] [blue line] [red line]
Parking : église – face au syndicat d’initiative

Prendre en direction du cimetière. Juste avant le panneau de sortie de bourg, prendre à gauche la rue des Boussards (VC n° 1). Laisser sur la gauche La Pacaudière et s’engager sur un chemin à droite, puis virer à gauche en direction des Loges. Au croisement avec la route, tourner à gauche. Laisser sur la droite l’Étoile (*propriété privée*).

1 Déviation pour les chevaux et attelages [green line] [blue line] : au premier carrefour après l’Étoile, virer à gauche et rejoindre la Robinerie.

1 Au premier carrefour après l’Étoile, virer à droite puis à gauche en suivant la petite route goudronnée. Au lieu-dit La Bergerie, poursuivre en face sur le sentier.

À la Darmoire, poursuivre sur le chemin entre les deux rangées d’arbres.

Au croisement de sentiers, virer à gauche en direction de la Césarine (CR 70). Traverser et prendre le chemin des Césars en face. Faire un crochet et revenir en sous-bois en poursuivant le long de l’étang [blue square].

2 Au croisement de sentiers, prendre en face. Au croisement avec une allée blanche, virer de nouveau à gauche. Au

point de cote 138, poursuivre sur le chemin herbeux en face. Au carrefour de sentiers, virer à droite. Passer entre les corps de ferme de la Gouarie et de la Robinerie et gagner une petite route goudronnée.

3 À la D55 (*prudence!*), tourner à droite.

4 Virer à gauche sur le GR®31 [red line] en sous-bois. Arriver à la D 122. Traverser (*prudence!*) et prendre en face le chemin empierré en direction de la Boulatte. Tourner à gauche en laissant sur la droite La Boulairie et poursuivre sur le GR®31. Continuer en lisière de forêt (entre les points cotés 125 et 121).

5 Au point de cote 121, virer à gauche. Au croisement avec une allée blanche, virer à droite, rejoindre la D 55. Traverser (*prudence!*). Poursuivre en face. Faire le tour de l’étang. À la station d’épuration, virer à gauche. S’engager sur une petite route goudronnée et rejoindre le point de départ par le GR®31.

Depuis le camping des Alicourts

Prendre la petite route goudronnée à gauche sur le GRP de Sologne [orange line]. Longer le Parc des Alicourts. Au croisement avec la D 126, virer à gauche et s’engager de suite sur un chemin à droite. Passer en sous-bois et gagner le point de cote 142 (*on quitte le GRP de Sologne*). Laisser sur la gauche le lieu-dit Les Marchais et poursuivre sur le sentier blanc en face.

CIRCUIT 2
16,7 km – 4 h 40
De Bois Rabet

ACCÈS [yellow line] [white line] [green line]

Entrée du chemin de Montfaut

S’engager sur le chemin en bordure de forêt. Laisser le hameau de Montfaut et poursuivre. Au croisement (point coté 125), poursuivre en face.

6 À la fourche, prendre le sentier sur la droite en direction de la ferme de Boulairie, passer un calvaire (*on rejoint le GR®31* [red line]) et rejoindre la D 122. À la route, traverser (*pruden-* >>>